

L'Attestation

d'études professionnelles



**Éducatrice, éducateur en
service de garde en
milieu scolaire**



La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec

Historique

- Avis du Conseil supérieur de l'éducation en 2006
- Recommandations du Comité sur les services de garde en 2008
 - Mis sur pied par la ministre Courchesne
 - Mandat : examiner l'avis du Conseil supérieur de l'éducation et émettre des recommandations
 - 17 recommandations ont été émises à la ministre
- Avis d'intervenants du réseaux émis en 2008 concernant le besoin d'une formation spécifique

Historique

- Consortium créé en octobre 2008 à la suite d'une invitation de la CS des Découvreurs
- Analyse de profession réalisée par le MELS en février 2009
- Entente de principe conclue avec les syndicats représentant le personnel de soutien le CPNCF en juin 2010
- Financement accordé à la CS des Découvreurs pour élaborer le programme en juillet 2010
- Validation du projet de formation le 26 octobre 2010

Historique

- Rencontre de consultation avec les syndicats le 5 novembre 2010
- Dépôt du programme d'études au MELS le 10 janvier 2011
- Accréditation du programme d'études en mars 2011
- Début de la formation en octobre 2011
- Consolidation du consortium en décembre 2011

Pour les commissions scolaires, cela signifie :

- La mise en œuvre d'un programme d'études spécifiques conduisant à une Attestation d'études professionnelles *Éducateur, éducatrice en service de garde en milieu scolaire*
- Chaque AEP appartient à toutes les commissions scolaires et peut être disponible partout au Québec
- Une formation offerte à proximité par le service de la formation professionnelle (SFP) ou le service aux entreprises (SAE) des commissions scolaires
- L'élève est évalué sur la base des mêmes compétences partout au Québec

Pour les commissions scolaires, cela signifie :

- Un bassin de personnes qualifiées qui sont facilement accessibles
- Une implication des gestionnaires responsables du dossier des services de garde dans la mise en œuvre de la formation dans leur commission scolaire (enseignantes et enseignants, matériel pédagogique, évaluation des compétences, stages etc.)
- L'accès à de la formation à temps partiel dans leur milieu de travail pour les personnes déjà en emploi
- Éventuellement, un service de reconnaissance des acquis pour les personnes déjà en emploi
- Éventuellement, l'accès à une formation à temps plein pour la clientèle externe

Conditions d'admission

- Les personnes doivent généralement détenir un diplôme de 5^e année du secondaire*
- Avoir 18 ans
 - * Certaines personnes qui ne détiennent pas un diplôme de 5^e année du secondaire pourraient être admissibles à la formation, compte tenu qu'elles occupent un poste dans un service de garde

Le produit

- Un programme de 390 heures qualifiant et transférable
- Un programme développé à partir d'une analyse de profession réalisée par le MELS auprès de 12 éducatrices et techniciennes en service de garde recrutées dans vos commissions scolaires
- Un programme développé par une spécialiste de la profession sous la supervision d'une spécialiste de développement de programme

Le produit

- Un programme élaboré selon l'approche par compétence (APC)
- Un programme qui couvre exactement les compétences nécessaires pour exercer la fonction décrite au plan de classification
- Un programme traduit en anglais

Liste des compétences

1. Profession et contexte d'intervention
2. Relations professionnelles en milieu de travail
3. Intervention auprès d'enfants et de groupes d'enfants d'âge préscolaire et scolaire
4. Intervention auprès d'enfants et de groupes d'enfants aux prises avec diverses problématiques
5. Planification et organisation d'activités pour enfants et groupes d'enfants

Liste des compétences

6. Bien-être et sécurité des enfants
7. Déroulement des activités liées aux repas et aux collations
8. Réalisation d'activités à prédominance socio affective et morale
9. Réalisation d'activités à prédominance psychomotrice
10. Réalisation d'activités à prédominance cognitive
11. Stage

Le matériel pédagogique

- Pour chacun des modules, il y a un guide d'apprentissage mis à la disposition des enseignantes
- Les enseignantes ont aussi accès à une banque d'examens
- Prochainement, les commissions scolaires auront accès aux outils nécessaires pour réaliser de la reconnaissance d'acquis (RAC)

Les enseignantes et enseignants à l'AEP

- La très grande majorité des enseignantes et enseignants ont été recrutés parmi les techniciennes et techniciens en service de garde de vos commissions scolaires
- Presque la totalité des enseignantes et enseignants ont suivi une session de perfectionnement de deux jours

Émission de la sanction d'études

- Sanction émise par les commissions scolaires
- Documents officiels
- Attestation signée par la présidence et la direction générale
- Relevé de compétences signé par le ou la responsable de la sanction des études en FP

Logo CS

Commission scolaire des Découvreurs
0000, rue Loremipsumdolor
Ville Loremipsum QC X0X 0X0

Attestation d'études professionnelles



Nous soussignés attestons que

a satisfait aux exigences du programme de

d'une durée de

En foi de quoi, nous lui délivrons la présente

Attestation d'études professionnelles

Fait à

Le

Code du programme :

Code permanent :

Code de l'organisme :

La directrice générale ou le directeur général

La présidente ou le président

Logo CS

Commission scolaire des Découvreurs
0000, rue Loremipsumôdô
Ville Loremipsum QC X0X 0X0

Nom :

Code permanent :

Code de l'organisme :

Date d'émission :



Attestation



d'études professionnelles

Émise exclusivement par les commissions scolaires du Québec

Relevé de compétences

Liste des compétences atteintes en :

Code du programme :

Code	Compétence développée	Durée	Année
------	-----------------------	-------	-------

La ou le responsable de la sanction des études
en formation professionnelle

* Code du DEP suivant :

** Code du DEP suivant :

Les modalités de financement

- Une allocation budgétaire de 6 M\$ en 2011-2012 reconduite en 2012-2013
- Répartition de l'enveloppe par le MELS pour chacune des régions

Un an plus tard

Quelques statistiques

- 46 commissions scolaires impliquées
- Plus de 100 enseignantes et enseignants
- Près de 2 000 inscriptions (clientèle interne presque exclusivement) avant juin 2012
- Près de 600 inscriptions en septembre et octobre 2012
- Clientèle externe

Quelques constats

Une stratégie gagnante dans les commissions scolaires

- Créer un consortium local (SRH, Service de garde et SAE) et réaliser un état de situation sur la base du contenu de l'entente avec les syndicats et des besoins anticipés
- Définir les rôles de chacun
- Préparer un plan d'action local

La concertation régionale

- Cohorte régionale
- La formation à distance
- Échange d'enseignants et enseignantes

La valeur ajoutée de l'AEP

- Valorisation des éducatrices et éducateurs
- Valorisation de la fonction de travail
- Un coffre avec des outils performants
- Les diplômés deviennent des modèles
- Impact sur les compagnes et compagnons de travail
- Bref, c'est stimulant et énergisant...

Activités à venir

Offrir une deuxième session de perfectionnement

- Faire un retour sur l'expérience vécue
- Partager les bons coups
- Apporter des réponses aux questions en suspens
- Améliorer le coffre à outils
- Améliorer les pratiques d'enseignement

Faciliter la création d'un réseau d'échange de pratiques entre enseignantes et enseignants

- Vérifier l'intérêt de s'impliquer dans ce projet
- Créer un groupe de travail
- Déterminer les objectifs du réseau
- Recruter les membres
- Créer un conseil d'administration temporaire